



académie
Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bulletin académique

n° 729

du 23 janvier 2017

Sommaire

Division des Personnels Enseignants		
- Tableau d'avancement au grade de directeur de centre d'information et d'orientation - Promotion 2017		3
- Evaluation des personnels contractuels exerçant les fonctions de conseiller en formation continue pour l'année scolaire 2016/2017		8
- Evaluation des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation pour l'année scolaire 2016/2017		18
Division des Examens et Concours		
- Baccalauréat technologique série STI2D spécialités : Innovation technologique et éco-conception - Architecture et construction - Energies et environnement - Systèmes d'information et numérique - Epreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité - Epreuve d'enseignement technologique en LV1 - Epreuve orale de contrôle des enseignements technologiques transversaux		21
- Brevet d'initiation aéronautique (BIA) - Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) - Session 2017		42
Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés - Direction des Systèmes d'Information		
- Mise à disposition de matériel pédagogique adapté pour les élèves en situation de handicap		43



Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-729-490 du 23/01/2017

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION - PROMOTION 2017

Références : Décret N°91-290 du 20/03/1991 modifié - Note de service n°2016-194 parue au BOEN n°47 du 22/12/2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Directeurs des Centres d'Information et d'Orientation - Monsieur le Président d'Aix-Marseille Université - Monsieur le Délégué régional de l'ONISEP - Mesdames et Messieurs les Chefs de services académiques - Messieurs les Inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des bouches du Rhône, du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes

Dossier suivi par : DIPE : Mme ALESSANDRI - Chef de Bureau des Actes Collectifs - M. LOPEZ PALACIOS - Chef du Bureau de gestion des COPSY - Mail de la division : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr - SAIO : Mme BORDET - Adjointe au Chef de service - Mail du service: ce.saio@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'inscription au tableau d'avancement établies en vue de la promotion au grade de directeur de centre d'information et d'orientation fixées par la note de service ministérielle visée ci-dessus.

Au titre de l'année 2017, l'accès au grade de directeur de centre d'information et d'orientation n'est pas subordonné à la prise de fonction de directeur de centre d'information et d'orientation ; les personnels ne sont donc pas tenus d'en occuper les fonctions.

Je vous rappelle l'importance que revêt votre implication dans ce dossier. Aussi, je vous invite à veiller, tout particulièrement, à informer vos personnels des avis que vous serez amenés à formuler.

I - ORIENTATIONS GENERALES

Conformément aux dispositions statutaires en vigueur, je vous rappelle que les dossiers de tous les agents promouvables doivent être examinés. Les agents en situation particulière (décharge syndicale, cessation progressive d'activité, congé de longue maladie...) sont promouvables et doivent être examinés au même titre que les autres agents. L'établissement du tableau d'avancement privilégie la valeur professionnelle qui doit faire l'objet d'un examen approfondi. Elle est mesurée notamment par la notation, l'expérience et l'investissement professionnel. Une attention particulière sera portée à la promotion des agents les plus expérimentés ayant atteint l'échelon le plus élevé de leur grade, et dont la valeur professionnelle incontestée ne peut plus être reconnue qu'à l'occasion d'une promotion de grade.

De même, tous les agents dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière.

Pour l'examen de la valeur professionnelle, les agents promouvables sont invités à compléter leur dossier au travers de la rédaction d'un C.V par l'application Internet « I-Prof ».

II - CONDITIONS D'ACCES :

Peuvent accéder au grade de directeur de centre d'information et d'orientation, les personnels remplissant les conditions suivantes :

- Etre en position d'activité, mis à disposition d'une autre administration ou d'un organisme, ou en position de détachement
- Avoir atteint au moins le 7^{ème} échelon du grade au 31.08.2016

III - CONSTITUTION DES DOSSIERS SERVANT A L'EXAMEN DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE :

■ A – ACTUALISATION DES DOSSIERS PAR LES AGENTS PROMOUVABLES :

Jusqu'au 31 janvier 2017 inclus

◆ L'actualisation des dossiers se fera exclusivement par l'outil de gestion Internet « I-prof » - qui permettra à chacun des promouvables d'élaborer un C.V qui servira de support à l'évaluation du parcours professionnel.

→Tous les personnels remplissant les conditions statutaires seront informés individuellement par message électronique via I-Prof.

→Chaque promouvable pourra actualiser les éléments de son dossier dans la rubrique suivante : « Votre C.V ».

(Pour toute question, il convient de contacter votre gestionnaire DIPE du rectorat).

A compter du 1^{er} février 2017, l'agent conserve la possibilité de consulter son dossier ; la saisie de nouvelles données restera possible, mais ne pourra plus être enregistrée au titre du présent tableau d'avancement.

IV – EVALUATION DES DOSSIERS PAR L'AUTORITE HIERARCHIQUE

A l'issue de la phase de constitution des dossiers, il sera procédé au recueil des avis émis par l'autorité hiérarchique. Pour vous aider dans cette opération, vous recevrez, par courrier la liste des personnels promouvables, ainsi qu'une fiche d'évaluation (Annexe 2).

Vous voudrez bien me renvoyer, pour **le 10 février 2017, délai de rigueur**, cette fiche d'évaluation dûment complétée après l'avoir contrôlée, et revêtue de votre avis et de votre signature, sous deux formes :

- D'une part par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante :
Isabelle.nardella@ac-aix-marseille.fr
- D'autre part au moyen d'un envoi par courrier postal.

L'absence d'une telle démarche empêchera la validation du dossier du promouvable.

L'avis portera sur l'appréciation de leur expérience et de leur investissement professionnels dans le cadre de leurs missions mais également dans le cadre d'activités spécifiques exercées.

V - FORME ET CONTENU DE L'APPRECIATION FORMULEE PAR LE RECTEUR :

Après avoir recueilli l'avis du directeur de CIO, du responsable de l'établissement au sein duquel le promouvable est affecté, ou du directeur académique des services de l'éducation nationale, fondé sur un examen approfondi de la valeur professionnelle, j'arrêterai, au vu des éléments de carrière et de leur situation professionnelle, mon appréciation et le nombre de points attribués à chaque promouvable selon l'échelle ci-dessous :

- EXCEPTIONNEL (60 points)
- TRES SATISFAISANT (40 points)
- SATISFAISANT (15 points)
- INSUFFISANT (0 point)

Je vous demande d'apporter une attention particulière à l'information individuelle des personnels concernés, y compris les personnels absents (décharge syndicale, congé de maladie, maternité, congé de formation...) par tout moyen à votre convenance et en particulier par l'affichage des annexes.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier important dont l'objectif est d'apprécier dans les meilleures conditions les qualités des personnels à évaluer.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Information à l'attention des personnels

CRITERES DE CLASSEMENT DES DOSSIERS

Notation	Note sur 20 multipliée par 2
	Maximum : 40 points
Parcours de carrière	7 ^e échelon : 5 points 8 ^e échelon : 10 points 9 ^e échelon : 15 points 10 ^e échelon : 30 points 11 ^e échelon : 50 points 11 ^e échelon (avec 3 ans d'ancienneté) : 70 points Aux 10 ^e et 11 ^e échelons, si l'échelon actuel a été acquis au choix ou au grand choix, bonification de 10 points supplémentaire Maximum : 80 points
Parcours professionnel	Appréciation du recteur : Exceptionnel : 60 points Très satisfaisant : 40 points Satisfaisant : 15 points Insuffisant : 0 point Maximum : 60 points
Total	180 points

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE DIRCETEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	ACADEMIE OU SERVICE
I- SITUATION ACTUELLE NOM D'USAGE : NOM DE FAMILLE : Prénoms : Date de naissance : N° identifiant EN (NUMEN) :	CADRE RESERVE A L'AUTORITE RESPONSABLE (toutes les cases doivent impérativement être renseignées)
II- SITUATION ADMINISTRATIVE ECHELON au 31/08/2016 : NOTE au 31/08/2016* : (*Sauf classement initial au 01/09/2016)	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 25px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 25px;"></div>
Avis motivé du directeur du CIO du promouvable, du responsable de l'établissement au sein duquel le promouvable est affecté ou du directeur académique des services de l'éducation nationale	
Appréciation du recteur Exceptionnel - Très satisfaisant - Satisfaisant - Insuffisant	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 30px;"></div>
TOTAL Rang de classement du promouvable parmi les propositions du recteur : Fait à :, le Signature	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 30px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 30px;"></div>



Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-729-491 du 23/01/2017

EVALUATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS EXERÇANT LES FONCTIONS DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du Second Degré, et président(e)s de GRETA - Monsieur le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

Dossier suivi par : DIPE - Bureau des personnels contractuels CFC - mail DIPE : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr - DAFPIC – Pôle formation continue tout au long de la vie - mail DAFPIC : ce.dafpic@ac-aix-marseille.fr

Ces personnels, placés sous l'autorité hiérarchique du Délégué Académique à la Formation Professionnelle, Initiale et Continue (DAFPIC) sont évalués par celui-ci.

Le Délégué Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue prendra votre attache afin de connaître la manière de servir des personnels exerçant la fonction de CFC.

A noter, 3 annexes sont à distinguer :

- Annexe n°1 à remplir pour les CFC exerçant en GRETA
- Annexe n°2 à remplir pour les CFC exerçant à la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC)
- Annexe n°3 à remplir pour les CFC exerçant la fonction de Directeur Opérationnel

Le (les) comptes-rendu(s) accompagné(s) éventuellement du (des) rapports, devront parvenir au :

RECTORAT - DIPE
Pour le 28 février 2017

J'attire tout particulièrement votre attention sur l'importance de l'entretien qui doit être conduit. Ce moment privilégié de dialogue ne peut que faciliter et améliorer vos relations avec vos personnels, soucieux de l'évolution de leur carrière.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'application de ces instructions.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
Année scolaire 2016-2017

Textes et documents de référence :

- Référentiel d'activités du métier de CFC – 2005
- Stratégie académique de développement des GRETA
- Contrat d'objectif du GRETA et Plan pluriannuel de Développement pour la période concernée
- Lettre de mission de l'année considérée
- Compte-rendu d'activité de l'année considérée

Prénom :

Nom :

Conseiller(e) en formation continue

Affectation : GRETA

Autorité hiérarchique :

Claude Garnier – Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC)

Autorité fonctionnelle :

Prénom – Nom – fonction dans le GRETA :

Date de l'entretien :

1 - DESCRIPTION DU POSTE OCCUPE PAR L'AGENT

Missions du poste :

Cf lettre de mission

le cas échéant, fonctions d'encadrement ou de conduite de projet :

- le CFC assume des fonctions de conduite de projet
- Par ailleurs le CFC a une fonction d'animation d'équipes pédagogiques et administratives dans le cadre de la conduite d'actions ou de dispositifs

2 – ÉVALUATION DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Cf Compte-rendu d'activité

3 – MANIÈRE DE SERVIR

Cette manière de servir s'apprécie à partir de l'activité déployée durant l'année

3-1 Compétences professionnelles et technicité :

(Maîtrise technique ou expertise scientifique du domaine d'activité, connaissance de l'environnement professionnel et capacité à s'y situer, qualité d'expression écrite, qualité d'expression orale...)

	Partiellement maîtrisé	Maîtrisé	Expert
Pôle A : ingénierie			
Pôle B : mercatique / commercial, relations et conseil à l'externe			
Pôle C : conseil à l'interne			
Pole D : conduite d'actions et de dispositifs			

3-2 Contribution à l'activité du service

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Mise en œuvre des engagements de la direction			
Prise de décision – pertinence du conseil			
Sens de l'organisation			
Suivi des dossiers			
Accompagnement des équipes pédagogiques			
Accompagnement des équipes administratives			
Transmission des informations			

3-3 Capacités professionnelles et relationnelles

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Sens du travail en équipe			
Prise d'initiatives			
Autonomie			
Capacité d'adaptation			
Force de conviction			
Dynamisme – Aptitude pour saisir des opportunités			

3-4 Aptitude à la conduite de projets

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Capacité d'organisation et de pilotage d'un projet			
Capacité à déléguer			
Aptitude au dialogue, à la communication, à la négociation			

4 – PERSPECTIVES POUR LA NOUVELLE ANNÉE

4.1 Objectifs d'activités attendus

Ces objectifs sont indiqués dans la lettre de mission de l'année n+1

4.2 Démarche envisagée, et moyens à prévoir dont la formation, pour faciliter l'atteinte des objectifs

5 – PERSPECTIVES D'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

5.1 Évolution des activités (préciser l'échéance envisagée)

5.2 Evolution de carrière

5.3 – Préparation d'un concours de la fonction publique

6 – APPRECIATION LITTERALE

--

7 – SIGNATURES DE L'AUTORITÉ FONCTIONNELLE et DE L'AUTORITE HIÉRARCHIQUE

Signature de l'autorité fonctionnelle CESUP (ou Président) du GRETA	Signature de l'autorité hiérarchique Le DAFPIC (ou adjointe)
--	--

8 – SIGNATURE DU CFC et OBSERVATIONS EVENTUELLES

La signature a pour seul objet de témoigner de la tenue de l'entretien et de la prise de connaissance du document.

ANNEXE n°2
COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
Année scolaire 2016-2017

Textes et documents de référence :

- Référentiel d'activités du métier de CFC – 2005
- Stratégie académique de développement des GRETA
- Lettre de mission de l'année considérée
- Compte-rendu d'activité de l'année considérée

Prénom :

Nom :

Conseiller(e) en formation continue DAFPIC

Autorité hiérarchique :

Claude Garnier – Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC)

Date de l'entretien :

1 - DESCRIPTION DU POSTE OCCUPE PAR L'AGENT

Missions du poste :

Cf lettre de mission

le cas échéant, fonctions d'encadrement ou de conduite de projet :

- le CFC assume des fonctions de conduite de projet
- Par ailleurs le CFC a une fonction d'animation d'équipes pédagogiques et administratives dans le cadre de la conduite d'actions ou de dispositifs

2 – ÉVALUATION DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Cf Compte-rendu d'activité

3 –MANIERE DE SERVIR

Cette manière de servir s'apprécie à partir de l'activité déployée durant l'année

3-1 Compétences professionnelles et technicité :

(Maîtrise technique ou expertise scientifique du domaine d'activité, connaissance de l'environnement professionnel et capacité à s'y situer, qualité d'expression écrite, qualité d'expression orale...)

	Partiellement maîtrisé	Maîtrisé	Expert
Pôle A : ingénierie			
Pôle B : mercatique / commercial, relations et conseil à l'externe			
Pôle C : conseil à l'interne			
Pole D : conduite d'actions et de dispositifs, notamment AO			

3-2 Contribution à l'activité du service

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Mise en œuvre de la politique académique			
Prise de décision – pertinence du conseil			
Sens de l'organisation			
Suivi des dossiers			
Appui aux projets conduits par des CFC de GRETA			
Transmission des informations			

3-3 Capacités professionnelles et relationnelles

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Sens du travail en équipe			
Prise d'initiatives			
Autonomie			
Capacité d'adaptation			
Force de conviction			
Dynamisme – Aptitude pour saisir des opportunités			

3-4 Aptitude à la conduite de projets

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Capacité d'organisation et de pilotage d'un projet			
Capacité à déléguer			
Aptitude au dialogue, à la communication, à la négociation			

4 – PERSPECTIVES POUR LA NOUVELLE ANNÉE

4.1 Objectifs d'activités attendus

Ces objectifs sont indiqués dans la lettre de mission de l'année n+1

4.2 Démarche envisagée, et moyens à prévoir dont la formation, pour faciliter l'atteinte des objectifs

5 – PERSPECTIVES D'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

5.1 Évolution des activités (préciser l'échéance envisagée)

5.2 Evolution de carrière

5.3 – Préparation d'un concours de la fonction publique

6 – APPRECIATION LITTERALE

7 – SIGNATURE DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE

Signature de l'autorité hiérarchique
Le DAFPIC

8 – SIGNATURE DU CFC et OBSERVATIONS EVENTUELLES

La signature a pour seul objet de témoigner de la tenue de l'entretien et de la prise de connaissance du document.

ANNEXE n°3
COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
Année scolaire 2016-2017

Textes et documents de référence :

- Décret n° 90-426 du 22 mai 1990
- Note de service MEN n° 90-129 du 14 juin 1990
- Décret n°2013-852 du 24 septembre 2013

- Stratégie académique de développement de la formation continue
- Plan de développement du GRETA
- Contrat d'objectifs du GRETA

- Lettre de mission de l'année considérée
- Compte-rendu d'activité de l'année considérée

Prénom :

Nom :

Directeur opérationnel

Affectation : GRETA

Autorité hiérarchique :

Claude Garnier – Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC)

Autorité fonctionnelle :

Prénom – Nom – fonction dans le GRETA :

Date de l'entretien :

1 - DESCRIPTION DU POSTE OCCUPE PAR L'AGENT

Missions du poste :

Cf lettre de mission

le cas échéant, fonctions d'encadrement ou de conduite de projet :

- le directeur opérationnel assume des fonctions d'encadrement et de conduite de projet

2 – ÉVALUATION DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Cf Compte-rendu d'activité

3 –MANIERE DE SERVIR

Cette manière de servir s'apprécie à partir de l'activité déployée durant l'année

3-1 Compétences professionnelles et technicité :

	Partiellement maîtrisé	Maîtrisé	Expert
Maîtrise de l'ingénierie pédagogique			
Connaissance de l'environnement économique et institutionnel et appui au développement du GRETA			
Conseil à l'interne			
Coordination de l'activité du GRETA			

3-2 Contribution à l'activité du service

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Définition et mise en œuvre de la politique du GRETA en lien avec la stratégie académique			
Prise de décision			
Sens de l'organisation			
Suivi des dossiers			
Appui aux projets conduits par les CFC du GRETA			
Transmission des informations (ascendant / descendant)			

3-3 Capacités professionnelles et relationnelles

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Sens du travail en équipe			
Prise d'initiatives			
Autonomie			
Capacité d'adaptation			
Force de conviction			
Dynamisme – Aptitude pour saisir des opportunités			

3-4 Aptitude au management et à la conduite de projets

	A développer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Coordination et mobilisation des CFC			
Encadrement des équipes administratives			
Encadrement des équipes pédagogiques			
Capacité d'organisation et de pilotage de projets			
Capacité à déléguer			
Aptitude au dialogue, à la communication, à la négociation			

4 – PERSPECTIVES POUR LA NOUVELLE ANNÉE

4.1 Objectifs d'activités attendus

Ces objectifs sont indiqués dans la lettre de mission de l'année n+1

4.2 Démarche envisagée, et moyens à prévoir dont la formation, pour faciliter l'atteinte des objectifs

5 – PERSPECTIVES D'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

5.1 Évolution des activités (préciser l'échéance envisagée)

5.2 Evolution de carrière

5.3 – Préparation d'un concours de la fonction publique

6 – APPRECIATION LITTERALE

--

7 – SIGNATURES DE L'AUTORITÉ FONCTIONNELLE et DE L'AUTORITE HIÉRARCHIQUE

Signature de l'autorité fonctionnelle CESUP (ou Président) du GRETA	Signature de l'autorité hiérarchique Le DAFPIC (ou adjointe)
--	--

8 – SIGNATURE DU CFC DOP et OBSERVATIONS EVENTUELLES

La signature a pour seul objet de témoigner de la tenue de l'entretien et de la prise de connaissance du document.



Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-729-492 du 23/01/2017

EVALUATION DES CONTRACTUELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Références : Vu la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Vu la Loi n°2005-843 du 26 Juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique - Vu le Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement du second degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : DIPE : Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement - Bureau des PLP - Bureau des professeurs d'EPS, CE d'EPS - Bureaux des COP et CPE - Bureau des Actes collectifs - mail DIPE : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Dans l'attente de la circulaire d'application du décret n°2016-1171 du 29 août 2016, les personnels non-titulaires (hors maîtres auxiliaires) qui exercent des fonctions d'enseignement, d'éducation ou d'orientation, seront évalués selon la modalité suivante :

Vous trouverez ci-après une fiche d'évaluation qui sera établie avant le terme de l'exercice de l'agent contractuel nommé dans un établissement. Cette fiche ne correspond pas à une notation administrative (pas d'attribution de note), mais bien à une évaluation administrative qui doit situer l'agent dans sa pratique.

Il convient que l'agent à évaluer ait systématiquement connaissance du contenu de son évaluation.

Un entretien avec l'intéressé(e) mené par vous-même ou votre adjoint est souhaitable.

Vous porterez un avis « favorable » ou « défavorable » au renouvellement de contrat.

En cas d'avis défavorable, vous devrez établir un rapport détaillé. Le contractuel devra contresigner ce rapport, précédé de la mention « lu et pris connaissance ». Un exemplaire lui sera remis.

Indépendamment de cette campagne d'évaluation, je vous rappelle qu'il vous appartient de m'adresser systématiquement une fiche d'évaluation à chaque fin de contrat.

En conséquence, j'attire votre attention sur l'importance de votre avis qui sera déterminant pour l'évolution de la carrière des personnels non-titulaires placés sous votre responsabilité.

La (les) fiche(s) d'évaluation devront parvenir au :

RECTORAT - DIPE
Pour le 10 février 2017

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'application de ces instructions.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Rectorat - DIPE

**FICHE D'ÉVALUATION PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
(Personnels contractuels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation)**

A - M. Mme :

DISCIPLINE :

NOM PATRONYMIQUE :

PRENOM :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

QUOTITE DE TRAVAIL :

PÉRIODE DU

AU

B - CADRE RÉSERVE AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Éléments d'évaluation :

Ponctualité TB B AB P M

Activité-efficacité TB B AB P M

Autorité et rayonnement TB B AB P M

Appréciation générale :

Fait à le,

Signature du Chef d'établissement

C - RENOUELEMENT DE CONTRAT

AVIS FAVORABLE

AVIS DÉFAVORABLE
(rapport à joindre)

Date :

Signature du Chef d'établissement

D - PRISE DE CONNAISSANCE DE L'INTÉRESSÉ(E)

Date :

Signature
(précédée de la mention : vu et pris connaissance)



DIEC/17-729-1696 du 23/01/2017

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STI2D SPECIALITES :
INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPTION - ARCHITECTURE ET
CONSTRUCTION - ENERGIES ET ENVIRONNEMENT - SYSTEMES
D'INFORMATION ET NUMERIQUE - EPREUVE DE PROJET EN ENSEIGNEMENT
SPECIFIQUE A LA SPECIALITE - EPREUVE D'ENSEIGNEMENT
TECHNOLOGIQUE EN LV1 - EPREUVE ORALE DE CONTROLE DES
ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES TRANSVERSAUX**

Références : BO n°39 du 23 octobre 2014 - Note de service n° 2014-132 du 13 octobre 2014 - Cette note de service abroge la note de service modifiée n°2012-037 du 05 mars 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme DUFOR - Tel : 04 42 91 71 94 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation des épreuves de projet en enseignement spécifique à la spécialité, d'enseignement technologique en LV1 mises en place du baccalauréat de la série STI2D.

I - Epreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité

La réalisation du projet mobilise l'ensemble des compétences des programmes des enseignements technologiques.

Il s'agit d'une épreuve orale, coefficient 12, dont l'évaluation est réalisée en deux temps et selon deux modalités distinctes.

Pour faciliter l'opération d'évaluation, l'inspection générale de sciences et techniques industrielles met à disposition des équipes un outil informatique, sous forme de fichier tableur. Son utilisation n'est pas obligatoire. Il peut néanmoins être utilisé pour une ou les deux parties, sous certaines conditions :

- On doit, pour chaque candidat, imprimer une copie papier portant nom et prénom
- Cette impression doit être signée par le ou les professeurs évaluateurs
- La note calculée doit être reportée sur la fiche officielle du candidat
- La fiche d'évaluation officielle fournie par la DIEC et celle réalisée par l'outil tableur sont agrafées ensemble.

1-1 Premier temps d'évaluation : Conduite de projet et revue de projet

Cette première partie de l'épreuve, notée sur 20 points et affectée du coefficient 6, a lieu dans le cadre habituel de la formation du candidat.

L'évaluation est réalisée au cours de la conduite de projet de façon continue par le ou les professeurs de technologie qui assurent l'accompagnement pédagogique du projet.

Les revues de projet contribuent à l'évaluation mais ne lui sont pas exclusivement consacrées.

Bien que le projet soit commun à un groupe d'élèves, l'évaluation est individuelle et fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 – 2 – 3 ou 4 de la note de service n° 2014-132 du 13 octobre 2014 en fonction de la spécialité du candidat.

La date limite de la dernière revue de projet est fixée au vendredi 07 avril 2017.

Les notes devront être saisies et verrouillées après les congés de printemps (semaine du 24 au 28 avril 2017).

1-2 Deuxième temps d'évaluation : présentation du projet

Cette deuxième partie de l'épreuve de projet est notée, de même que la première partie, sur 20 points et affectée du coefficient 6.

1-2-1 Evaluation

Il s'agit d'une épreuve orale terminale ponctuelle qui se déroule dans les établissements de formation **au cours du troisième trimestre du lundi 29 mai au vendredi 02 juin 2017.**

Dix jours ouvrables avant le début de l'épreuve, le candidat transmet au centre d'examen un support numérique de présentation orale, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, posters, fichiers CAO, etc. Ce document présente son travail personnel, issu de la répartition des tâches à l'intérieur du groupe du projet. Il peut s'appuyer sur les choix collectifs effectués et les résultats globaux obtenus par l'équipe.

En cas d'absence de support de présentation, le candidat est interrogé et l'évaluation tient compte de cette absence.

La date de remise du support numérique par le candidat au centre d'examen est fixée au vendredi 12 mai 2017.

1-2-2 Déroulement de l'épreuve

La soutenance orale se décompose en deux parties. Dans un premier temps le candidat, pendant une durée maximale de 10 minutes, présente son dossier sous sa forme numérique.

Cette présentation est suivie d'un dialogue avec la commission d'évaluation d'une durée de 10 minutes.

La soutenance orale du projet fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 5 de la note de service n° 2014-132 du 13 octobre 2014. Cette fiche est identique pour les quatre spécialités.

Remarque : afin de rendre indépendantes les deux parties de l'évaluation de l'épreuve de projet, la commission d'évaluation de la présentation du projet ne doit pas avoir connaissance des résultats de l'évaluation des revues de projet.

1-2-3 Composition des commissions d'évaluation

La commission d'évaluation est composée de deux enseignants de sciences industrielles de l'ingénieur qui n'ont pas suivi le projet du candidat et dont l'un n'est pas de la spécialité du candidat. Dans la mesure du possible, il s'agit de professeurs extérieurs à l'établissement du candidat.

La composition des commissions d'évaluation est arrêtée par la DIEC 3-02 en liaison avec les IA-IPR des spécialités et en collaboration avec les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques.

Les tableaux de composition des commissions d'évaluation seront adressés aux centres d'épreuves au mois de mai.

1-2-4 Convocation des candidats

S'agissant d'une épreuve ponctuelle, la convocation des candidats s'effectue à deux niveaux :

- au niveau rectoral : le candidat reçoit une convocation générale qui mentionne la période à laquelle a lieu l'évaluation
- au niveau de l'établissement, le plan de passage de l'épreuve par demi-journée est établi sous la responsabilité du chef d'établissement.

En cas d'absence non justifiée, la note zéro est attribuée au candidat. Si l'absence est justifiée, une deuxième évaluation est proposée au candidat.

1-3 Notation de l'épreuve de projet

L'épreuve est notée sur 20 points **en points entiers**. Cette note résulte de la moyenne des notes sur 20 points attribuées à la première et à la deuxième partie de l'épreuve.

Chaque partie d'épreuve est notée sur 20 points, **arrondie au demi-point**, et fait l'objet d'une fiche d'évaluation. Les notes seront reportées sur les deux bordereaux de notation transmis par la DIEC aux établissements fin avril.

A l'issue des épreuves, les professeurs saisiront les notes sur LOTANET et veilleront à la cohérence entre les notes saisies et celles figurant sur les fiches d'évaluations et les bordereaux de notation.

1-4 Cas particuliers des candidats individuels

Durée de l'épreuve : 30 minutes

L'épreuve porte sur une étude de dossier technique qui est remis au candidat fin mars, 10 semaines avant la date de l'épreuve définie **par les services du rectorat**.

Sur la base de ce dossier technique, le candidat devra réaliser :

- un dossier numérique présentant les éléments de conception et les choix techniques opérés, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour les résoudre ;
- un support numérique de présentation orale, qui peut inclure des cartes heuristiques, diaporamas, sites Internet, posters, fichiers CAO, etc.,

Ces deux supports devront être transmis au centre d'examen 10 jours ouvrables avant le début de l'épreuve.

L'épreuve est évaluée par deux enseignants de technologie dont l'un n'est pas de la spécialité du candidat.

L'épreuve débute par la présentation orale du dossier numérique élaboré sur la base du dossier technique remis au candidat. Cette présentation, d'une durée maximale de 10 minutes s'appuie sur le support numérique préalablement transmis. Elle est suivie d'un dialogue avec les interrogateurs d'une durée de 20 minutes.

Cette épreuve est notée sur 20. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation, établie selon le modèle en annexe 6 de la note de service n° 2014-132 du 13 octobre 2014. Cette fiche d'évaluation a le statut de copie d'examen.

Les candidats individuels prennent contact avec le centre auquel ils sont rattachés pour connaître le jour de passage.

2 – Epreuve d'enseignement technologique en LV1

Il s'agit d'une épreuve orale évaluée en cours d'année pour laquelle seuls les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 multipliés par 2 sont pris en compte pour l'examen.

Pour les candidats scolaires la langue de l'épreuve est obligatoirement celle enseignée par l'établissement. Elle peut être distincte de la langue choisie par le candidat au titre de l'épreuve obligatoire de LV1.

Pour les candidats individuels la langue retenue pour l'épreuve est l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

2-1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte **uniquement** sur les compétences de communication en LV1 dans le contexte de la réalisation du projet technologique.

Le candidat présente en langue vivante 1 les différents problèmes techniques auxquels il est confronté au cours du déroulement du projet et explique en LV1 les choix qu'il a effectués. Les problèmes exposés sont choisis par le candidat.

2-2 Organisation de l'épreuve

Elle est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement qui convoque les élèves et les professeurs.

Une liste d'émargement est établie. En cas d'absence d'un élève le jour prévu pour l'évaluation une deuxième évaluation lui est proposée. Il est rappelé que seule l'absence injustifiée permet l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur de LV1 et d'un professeur de technologie ayant participé au suivi du projet.

L'épreuve se déroule en deux parties :

2-2-1 Première partie : présentation orale en LV1 de la conduite de projet.

Cette première partie notée sur 10 points s'articule avec la première partie de l'épreuve de projet technologique.

➤ Déroulement de l'épreuve

La note de service ne fixe pas expressément la durée de l'épreuve. Il est toutefois conseillé de prévoir pour chaque groupe-projet de 3 ou 4 élèves une vingtaine de minutes au plus. Dans un premier temps le groupe expose brièvement sa présentation. Au cours de cette présentation chaque élève du groupe prend la parole.

Dans un second temps d'égale durée un échange a lieu entre le groupe-projet et la commission d'évaluation, sur le déroulement du projet, le niveau d'avancement, le contexte, la justification des choix, l'explicitation des enjeux. Chaque élève est sollicité pour répondre aux questions. L'évaluation est individuelle.

La commission d'évaluation établit pour chaque candidat une fiche d'évaluation selon le modèle publié en annexe 7 de la note de service n° 2014-132 du 13-10-2014.

2-2-2 Deuxième partie : présentation orale en LV1 du projet

Cette deuxième partie notée sur 10 points est organisée au troisième trimestre en fin de projet **au plus tard la semaine du 15 au 20 mai**. Elle est indépendante de l'épreuve de projet.

➤ Déroulement de l'épreuve (durée 10 minutes)

Il s'agit d'une présentation individuelle. Chaque candidat-élève élabore un dossier technique numérique en langue vivante 1. Il peut prendre différentes formes de présentation (carte heuristique, diaporama, site internet, etc). Aucun document papier n'est attendu.

Le dossier constitue un support de présentation, il n'est pas noté et n'est pas remis à la commission d'évaluation avant l'épreuve.

La présentation orale débute par un exposé du candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs. L'ensemble de l'épreuve a une durée totale de 10 minutes.

La commission d'évaluation établit pour chaque candidat une fiche d'évaluation selon le modèle en annexe 8 de la note de service n° 2014-132 du 13-10-2014.

2-3 Notation de l'épreuve d'E.T.L.V.

L'épreuve est notée sur 20 points en points entiers. Cette note résulte de la somme des notes sur 10 obtenues aux deux parties de l'épreuve présentation orale en LV1 de la conduite de projet et présentation orale en LV1 du projet.

Les notes issues des deux fiches d'évaluation sont reportées sur les deux bordereaux de notation adressés par la DIEC aux établissements. Les notes doivent être saisies et verrouillées sur LOTANET au plus tard le mercredi 24 mai 2017.

2-4 Cas particulier des candidats individuels

Les candidats individuels ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires (présentation orale en LV1 du projet) qui est, dans ce cas, notée sur 20 points.

3 – Dispositions communes aux épreuves de projet et d'enseignement technologique en LV1

3-1 Organisation des épreuves

L'organisation des épreuves est de la compétence du chef d'établissement, même lorsque les examinateurs sont convoqués par le recteur (cf. épreuve de la présentation du projet).

Le chef d'établissement informe suffisamment à l'avance les élèves de la date des évaluations en s'assurant d'une traçabilité certaine, afin d'éviter toute contestation. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour son évaluation, une évaluation de rattrapage est mise en place. Si l'élève ne s'y présente pas, sans raison justifiée, est porté absent à la partie de l'épreuve correspondante.

3-2 Fiches d'évaluation

Les fiches d'évaluation pré-remplies à partir des données issues d'OCEAN seront transmises aux établissements par mail.

Les fiches d'évaluation établies pour chaque candidat ont le statut de copies d'examen.

A ce titre elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande uniquement après la délibération des jurys. C'est pourquoi elles doivent être complétées avec le plus grand soin. Elles sont conservées dans l'établissement centre d'épreuve pendant un an après les délibérations des jurys.

En aucun cas les examinateurs ne doivent communiquer aux candidats les notes qu'ils attribuent. Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.

L'épreuve de projet et l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 décomposée en sous-épreuves évaluées en cours d'année sont déclarées non délibérées au niveau des sous-épreuves dans le pilote réglementaire. Lors de la délibération du jury la majoration éventuelle ne peut être effectuée qu'au niveau de l'épreuve maîtresse. Cette possibilité de majoration ne concernera que l'épreuve de projet et sera automatiquement répercutée dans DELIBNET sur les sous-épreuves concernées.

Sur le relevé de notes remis au candidat, seule sera mentionnée la note globale de l'épreuve.

3-3 Epreuves de remplacement

3.3-1 Epreuve de projet en enseignement de la spécialité

- Un candidat ayant été évalué en conduite de projet mais absent pour raison justifiée à la soutenance orale : Le candidat conserve la note obtenue et présentera la soutenance lors des épreuves de remplacement en septembre selon les mêmes modalités que l'épreuve en cours d'année.

- Un candidat n'ayant pas pu être évalué ni sur la conduite de projet, ni sur la soutenance orale :

Le candidat présentera au mois de septembre l'épreuve selon les mêmes modalités que les candidats individuels.

3.3.2 Epreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

- Un candidat ayant été évalué pour la conduite de projet en ETLV1 uniquement conserve la note sur 10 et présentera au mois de septembre la soutenance de projet en ETLV1 selon les mêmes modalités que l'épreuve en cours d'année.

- Un candidat n'ayant pu être évalué sur aucune des deux parties présentera l'épreuve en septembre selon les mêmes modalités que les candidats individuels.

4 – Epreuve orale de contrôle relative aux enseignements technologiques transversaux

➤ Règlements d'examen

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation d'une heure.

L'épreuve est notée sur 20 points.

Le coefficient appliqué à l'épreuve est identique à celui de l'épreuve écrite correspondante du premier groupe d'épreuves

➤ Déroulement de l'épreuve

Une banque nationale de supports d'évaluation est instaurée pour l'épreuve orale de contrôle d'enseignements technologiques transversaux.

L'épreuve s'appuie sur une étude de cas issue d'un dossier fourni au candidat par l'examineur et présentant un système pluri-technique. Elle permet d'évaluer les compétences de la partie relative aux enseignements technologiques communs du programme d'enseignement.

Un questionnaire est remis au candidat avec le dossier au début de la préparation de l'épreuve.

Le candidat dispose de 10 minutes pour exposer les conclusions de sa préparation avant de répondre pendant 10 minutes aux questions relatives à la résolution du problème posé.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" - Spécialité architecture et construction

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation					non	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin											40%	
CO7.1	Participer à une étude architecturale dans une démarche de développement durable	Le besoin relatif au projet et les fonctions principales sont identifiés et justifiés									1	
		Les critères du cahier des charges sont décodés et les principaux points de vigilance relatifs au projet sont identifiés									1	
		La démarche d'analyse du problème est pertinente									1	
CO7.2	Proposer / Choisir des solutions techniques répondant aux contraintes et attentes d'une construction	Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, ...)									1	
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées									1	
		Les solutions techniques proposées et les produits innovants choisis sont pertinents des points de vue DD, économique et comportemental									1	
		Les choix sont explicités dans une démarche d'analyse globale de réponse au cahier des charges									1	
CO7.3	Concevoir une organisation de réalisation	Le phasage des opérations de réalisation est réaliste, le chemin critique est identifié									1	
		Les procédés de mise en œuvre sont choisis et justifiés									1	
		La logistique de réalisation répond aux contraintes techniques et de site du chantier									1	
		Les impacts environnementaux sont identifiés, des solutions de limitation sont proposées									1	
O8 – Valider des solutions techniques											40%	
CO8-1	Simuler un comportement structurel, thermique et acoustique de tout ou partie d'une construction	Les variables et les paramètres des modèles sont identifiés									1	
		Leurs influences respectives sont identifiées									1	
		Les scénarios de simulation sont identifiés									1	
CO8.2	Analyser les résultats issus de simulations ou d'essais de laboratoire	Les conditions de l'essai sont identifiées et justifiées									1	
		Les observations et mesures sont rigoureuses									1	
		Les incertitudes sont estimées									1	
		L'interprétation des résultats est pertinent									1	
		Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés (validation des modèles)									1	

C08.3	Analyser / valider les choix structurels et de confort	Une démarche d'analyse de la structure est mise en œuvre						1
		Les écarts entre les performances attendues et celles consécutives aux choix faits sont établis						1
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées						1
		Les impacts environnementaux sont identifiés, des solutions de limitation sont proposées						1
O9 – Gérer la vie du produit								20%
C09.1	Améliorer les performances d'une construction du point de vue énergétique, domotique et informationnel	Un bilan des performances de la construction existante est établi						1
		Les besoins de l'usager sont traduits en solutions technologiques						1
		Une réalisation permet de constater les améliorations attendues						1
		L'adaptabilité de la construction rénovée est prise en compte						1
C09.2	Identifier les causes de désordres dans une construction	Une démarche pertinente d'investigation est réalisée pour identifier les désordres et leurs causes						1
		Des solutions de remédiations sont envisagées						1
C09.3	Valoriser la fin de vie du produit: déconstruction, gestion des déchets, valorisation des produits	Une analyse de cycle de vie de tout ou partie d'une construction est menée						1
		Une procédure de valorisation des produits au sens DD est proposée						1

Note *:

/ 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite.

Pour chaque objectif, au moins 50% en poids des indicateurs doivent être évalués.

La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 2

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :Etablissement :
Session :**Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" - Spécialité énergies et environnement**

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation					non	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin												40%
CO7.1	Participer à une démarche de conception dans le but de proposer plusieurs solutions possibles à un problème technique identifié en lien avec un enjeu énergétique	Le besoin relatif au projet et les fonctions sont identifiés et justifiés										1
		Les critères du cahier des charges sont décodés et les principaux points de vigilance relatifs au projet sont identifiés										1
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées										1
		La démarche d'analyse du problème est pertinente										1
CO7.2	Justifier une solution retenue en intégrant les conséquences des choix sur le triptyque Matériau - Énergie - Information	Les caractéristiques comportementales de la solution retenue répondent au cahier des charges										1
		Les choix sont explicités et la solution justifiée en intégrant les conséquences sur le triptyque MEI										1
CO7.3 CO7.4	Définir la structure, la constitution d'un système en fonction des caractéristiques technico-économiques et environnementales attendues. Définir les modifications de la structure, les choix de constituants et du type de système de gestion d'une chaîne d'énergie afin de répondre à une évolution d'un cahier des charges	Les croquis et schémas à main levée sont utilisés à bon escient										1
		Les moyens numériques de description sont correctement utilisés										1
		La solution choisie pour la gestion de l'énergie est pertinente et adaptée aux exigences										1
		Les grandes étapes d'une démarche de créativité sont franchies de manière cohérente										1
		La structure proposée et le choix des composants respectent les exigences										1
O8 - Valider des solutions techniques												40%
CO8.1	Renseigner un logiciel de simulation du comportement énergétique avec les caractéristiques du système et les paramètres externes pour un point de fonctionnement donné	Les variables et les paramètres du modèle sont identifiés										1
		Leurs influences respectives sont identifiées										1
CO8.2	Interpréter les résultats d'une simulation afin de valider une solution ou l'optimiser	Les scénarios de simulation sont identifiés										1
		Les paramètres influents sont identifiés										1
		L'interprétation des résultats de la simulation est pertinente										1
		Les modifications proposées sont cohérentes										1

C08.3	Comparer et interpréter le résultat d'une simulation d'un comportement d'un système avec un comportement réel	Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés						1
		L'analyse des écarts est méthodique						1
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente						1
C08.4	Mettre en œuvre un protocole d'essais et de mesures sur le prototype d'une chaîne d'énergie, interpréter les résultats	Le protocole d'essai est justifié et adapté à l'objectif						1
		Les observations et mesures sont méthodiquement menés et les incertitudes de mesures estimées						1
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente						1
O9 – Gérer la vie du produit								20%
C09.1	Expérimenter des procédés de stockage, de production, de transport, de transformation, d'énergie pour aider à la conception d'une chaîne d'énergie	Les paramètres significatifs à observer sont identifiés						1
		Le protocole d'expérimentation est adapté à l'objectif						1
		Les caractéristiques principales et leurs conséquences constructives sont identifiées						1
C09.2	Réaliser et valider un prototype obtenu en réponse à tout ou partie du cahier des charges initial	Le prototype choisi et sa réalisation, respecte le diagramme des exigences						1
		Les caractéristiques à valider sont identifiées et permettent de valider les exigences						1
C09.3	Intégrer un prototype dans un système à modifier pour valider son comportement et ses performances	Le prototype s'insère dans le système						1
		Un protocole d'essai pertinent est défini						1
		L'essai respecte le protocole et le comportement du système est relevé						1
		Les mesures et leurs interprétations montrent des résultats cohérents						1

Note *: / 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite.

Pour chaque objectif, au moins 50% en poids des indicateurs doivent être évalués.

La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 3

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" - Spécialité innovation technologique et éco conception

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation					non	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin												40%
CO7.1	Identifier et justifier un problème technique à partir de l'analyse globale d'un système (approche Matière - Énergie - Information)	Le besoin relatif au projet et les fonctions sont identifiés et justifiés										1
		Les critères du cahier des charges sont décodés et les principaux points de vigilance relatifs au projet sont identifiés										1
		La démarche d'analyse du problème est pertinente										1
CO7.2	Proposer des solutions à un problème technique identifié en participant à des démarches de créativité, choisir et justifier la solution retenue	Les grandes étapes d'une démarche de créativité sont franchies de manière cohérente										1
		Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, ...)										1
		Les contraintes de normes, propriété industrielle, brevets sont identifiées										1
		Les choix sont explicités et la solution justifiée en regard des paramètres choisis										1
CO7.3	Définir, à l'aide d'un modèleur numérique, les formes et dimensions d'une pièce d'un mécanisme à partir des contraintes fonctionnelles, de son principe de réalisation et de son matériau	La démarche de création est rationnelle										1
		Les contraintes fonctionnelles sont traduites de manière complète										1
		Les formes et dimensions sont compatibles avec le principe de réalisation, le matériau choisi et les contraintes subies										1
CO7.4	Définir, à l'aide d'un modèleur numérique, les modifications d'un mécanisme à partir des contraintes fonctionnelles	Les modifications respectent les contraintes fonctionnelles										1
		La procédure de modification est rationnelle										1
O8 – Valider des solutions techniques												40%
CO8.1	Paramétrer un logiciel de simulation mécanique pour obtenir les caractéristiques d'une loi d'entrée/sortie d'un mécanisme simple	Les variables et les paramètres du modèle sont identifiés										1
		Leurs influences respectives sont identifiées										1
CO8.2	Interpréter les résultats d'une simulation mécanique pour valider une solution ou modifier une pièce ou un mécanisme	Les scénarios de simulation sont identifiés										1
		Les paramètres influents sont identifiés										1
		L'interprétation des résultats de la simulation est pertinente										1
		Les modifications proposées sont cohérentes										1

C08.3	Mettre en œuvre un protocole d'essais et de mesures, interpréter les résultats	Le protocole d'essai est justifié et adapté à l'objectif							1
		Les observations et mesures sont méthodiquement menés et les incertitudes de mesures estimées							1
		L'interprétation des résultats est cohérente et pertinente							1
C08.4	Comparer et interpréter le résultat d'une simulation d'un comportement mécanique avec un comportement réel	Les résultats de la simulation et les mesures sont corrélés							1
		L'analyse des écarts est méthodique							1
		L'interprétation des résultats est cohérente							1
O9 – Gérer la vie du produit									20%
C09.1	Expérimenter des procédés pour caractériser les paramètres de transformation de la matière et leurs conséquences sur la définition et l'obtention de pièces	Les paramètres significatifs à observer sont identifiés							1
		Des conséquences pertinentes sont identifiées							1
C09.2	Réaliser et valider un prototype obtenu par rapport à tout ou partie du cahier des charges initial	Le moyen de prototypage retenu d'une pièce est adapté à la partie du CDC à respecter							1
		Les caractéristiques à valider sont identifiées							1
		La corrélation des caractéristiques permet de valider le prototype par rapport au cahier des charges							1
C09.3	Intégrer les pièces prototypes dans le système à modifier pour valider son comportement et ses performances	Les pièces prototypes s'insèrent dans le mécanisme							1
		Une procédure d'essai pertinente est définie							1
		L'essai est méthodiquement réalisé et le comportement du mécanisme relevé							1
		L'interprétation des résultats est cohérente							1

Note *: / 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite.

Pour chaque objectif, au moins 50% en poids des indicateurs doivent être évalués.

La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 4

Fiche d'évaluation conduite de projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" - Spécialité systèmes d'information et numérique
Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	non	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O7 - Imaginer une solution, répondre à un besoin								40%
CO7.1	Décoder la notice technique d'un système, vérifier la conformité du fonctionnement	L'interprétation de la notice du système permet de décrire une procédure						1
		Le système est installé et paramétré						1
		Les mesures sont effectuées et comparées aux caractéristiques de la notice technique						1
		Un rapport de mise en œuvre et d'essais est rédigé						1
CO7.2	Décoder le cahier des charges fonctionnel décrivant le besoin exprimé, identifier la fonction définie par un besoin exprimé, faire des mesures pour caractériser cette fonction et conclure sur sa conformité	Les diagrammes Sysml utilisés sont bien interprétés						1
		Une procédure pertinente est proposée et mise en œuvre						1
		Un rapport de conformité est rédigé						1
CO7.3	Exprimer le principe de fonctionnement d'un système à partir des diagrammes SysML pertinents. Repérer les constituants de la chaîne d'énergie et d'information	Le système est modélisé à l'aide de diagrammes conformes						1
		Les diagrammes comportementaux permettant d'exprimer le principe de fonctionnement sont correctement utilisés						1
		Les constituants sont identifiés						1
O8 – Valider des solutions techniques								40%
CO8.1	Rechercher et choisir une solution logicielle ou matérielle au regard de la définition d'un système	La définition du système est exprimée correctement						1
		Une liste non exhaustive de solutions pertinentes est établie						1
		Le choix de la solution est argumenté						1
CO8.2	Établir pour une fonction précédemment identifiée, un modèle de comportement à partir de mesures faites sur le système	Les mesures nécessaires sont effectuées						1
		Un modèle de comportement pertinent est établi						1
		Les paramètres du modèle sont renseignés pour limiter les écarts avec les mesures						1
CO8.3	Traduire sous forme graphique l'architecture de la chaîne d'information identifiée pour un système et définir les paramètres d'utilisation du simulateur	La chaîne d'information est modélisée par des diagrammes adaptés (SysML)						1
		Le diagramme états transitions est programmé						1
CO8.4	Identifier les variables simulées et mesurées sur un système pour valider le choix d'une solution	Les variables caractéristiques du système simulé sont identifiées						1
		Les variables caractéristiques du système réel sont mesurables						1
		Les paramètres du système simulé sont affinés pour réduire les écarts avec le système réel						1
		Les conditions de simulation sont argumentées pour valider le choix d'une solution						1

O9 – Gérer la vie du produit						20%
CO9.1	Utiliser les outils adaptés pour planifier un projet (diagramme de Gantt, chemin critique, données économiques, réunions de projet)	Le cahier des charges fonctionnel est analysé et reformulé				1
		Les données économiques sont identifiées				1
		Les tâches du projet sont planifiées de manière cohérente				1
CO9.2	Installer, configurer et instrumenter un système réel. Mettre en œuvre la chaîne d'acquisition puis acquérir, traiter, transmettre et restituer l'information	La notice du système est correctement interprétée				1
		Le système est installé et paramétré				1
		Les grandeurs caractéristiques sont identifiées et les appareils de mesure sont adaptés				1
		Les grandeurs sont acquises, traitées et transmises				1
CO9.3	Rechercher des évolutions de constituants dans le cadre d'une démarche de veille technologique, analyser la structure d'un système pour intervenir sur les constituants dans le cadre d'une opération de maintenance	Les procédures adaptées d'intervention sur les constituants sont proposées				1
		L'intervention de maintenance sur le système est planifiée et la continuité de service assurée				1
		Le rapport d'intervention est établi				1
CO9.4	Rechercher et choisir de nouveaux constituants d'un système (ou d'un projet finalisé) au regard d'évolutions technologiques, socio-économiques spécifiées dans un cahier des charges. Organiser le projet permettant de " maquetter " la solution choisie	Les diagrammes comportementaux sont correctement mis à jour				1
		Des constituants sont choisis et justifiés				1
		Le prototypage rapide de la solution est organisée				1

Note *: / 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O7 vaut 8 points (soit 40 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite.

Pour chaque objectif, au moins 50% en poids des indicateurs doivent être évalués.

La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 5

Fiche d'évaluation présentation du projet

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" toutes spécialités**Titre et description sommaire du projet :**

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O1 - Caractériser des systèmes privilégiant un usage raisonné du point de vue développement durable							20%
CO1.1	Justifier les choix des matériaux, des structures du système et les énergies mises en œuvre dans une approche de développement durable	Le choix des matériaux et/ou des matériels est justifié, des critères d'éco conception sont pris en compte					1
		La structure matérielle et/ou informationnelle est correctement justifiée					1
CO1.2	Justifier le choix d'une solution selon des contraintes d'ergonomie et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant	La justification des paramètres de confort et/ou la réponse apportée par le système aux contraintes de préservation de la santé et du respect de la sécurité sont explicitées					1
O2 - Identifier les éléments permettant la limitation de l'impact environnemental d'un système et de ses constituants							15%
CO2.1	Identifier les flux et la forme de l'énergie, caractériser ses transformations et/ou modulations	Les flux et la forme de l'énergie et/ou de l'information sont décrits de façon qualitative					1
		Les caractéristiques d'entrées et de sorties des transformations ou des modulations sont correctement précisées					1
		L'analyse globale d'une chaîne (énergie, action, information) est correctement réalisée					1
CO2.2	Justifier les solutions constructives d'un système au regard des impacts environnementaux et économiques engendrés tout au long de son cycle de vie	La relation entre une fonction, des solutions et leur impact environnemental ou sociétal est précisée					1
		Le compromis technico économique et/ou la prise en compte des normes et réglementations est expliqué					1
O6 - Communiquer une idée, un principe ou une solution technique, un projet							45%
CO6.1	Décrire une idée, un principe, une solution, un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	La description du principe ou de la solution est synthétique et correcte					1
CO6.2	Décrire le fonctionnement et/ou l'exploitation d'un système en utilisant l'outil de description le plus pertinent	La description du fonctionnement ou de l'exploitation du système est synthétique et correcte					1
CO6.3	Présenter et argumenter des démarches et des résultats	Le choix de la démarche retenue est argumenté					1
		Les résultats sont présentés et commentés de manière claire et concise					1

O8 -Valider des solutions techniques				20%
CO8.0	Justifier des éléments d'une solution technique et analyser les écarts par rapport au cahier des charges	Les solutions techniques envisagées sont correctement analysées au regard des résultats d'expérimentations et/ou de tests et/ou de simulations		2
		L'origine des écarts entre les résultats obtenus et les exigences du cahier des charges est correctement identifiée		1
				100%

Note *:

/ 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O1 vaut 4 points (soit 20 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite.

La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

ANNEXE 6

Fiche d'évaluation candidats individuels et candidats issus des établissements privés hors contrat

Nom du candidat :
Prénom du candidat :

Etablissement :
Session :

Baccalauréat technologique "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable" toutes spécialités

Titre et description sommaire du projet :

Compétences évaluées		Indicateurs d'évaluation	0	1/3	2/3	3/3	Poids
O1 - Caractériser des systèmes privilégiant un usage raisonné du point de vue développement durable							20%
CO1.1	Justifier les choix des matériaux, des structures du système et les énergies mises en œuvre dans une approche de développement durable	Le choix des matériaux et/ou des matériels est justifié, des critères d'éco conception sont pris en compte					1
		La structure matérielle et/ou informationnelle est correctement justifiée					1
CO1.2	Justifier le choix d'une solution selon des contraintes d'ergonomie et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant	La justification des paramètres de confort et/ou la réponse apportée par le système aux contraintes de préservation de la santé et du respect de la sécurité sont explicitées					1
O2 - Identifier les éléments permettant la limitation de l'impact environnemental d'un système et de ses constituants							15%
CO2.1	Identifier les flux et la forme de l'énergie, caractériser ses transformations et/ou modulations	Les flux et la forme de l'énergie et/ou de l'information sont décrits de façon qualitative					1
		Les caractéristiques d'entrées et de sorties des transformations ou des modulations sont correctement précisées					1
		L'analyse globale d'une chaîne (énergie, action, information) est correctement réalisée					1
CO2.2	Justifier les solutions constructives d'un système au regard des impacts environnementaux et économiques engendrés tout au long de son cycle de vie	La relation entre une fonction, des solutions et leur impact environnemental ou sociétal est précisée					1
		Le compromis technico économique et/ou la prise en compte des normes et réglementations est expliqué					1
O6 - Communiquer une idée, un principe ou une solution technique, un projet							45%
CO6.1	Décrire une idée, un principe, une solution, un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	La description du principe ou de la solution est synthétique et correcte					1
		Les moyens conventionnels de représentation des solutions sont correctement utilisés (croquis, schémas, diagrammes,...)					1
CO6.2	Décrire le fonctionnement et/ou l'exploitation d'un système en utilisant l'outil de description le plus pertinent	La description du fonctionnement ou de l'exploitation du système est synthétique et correcte					1

C06.3	Présenter et argumenter des démarches et des résultats	Le choix de la démarche retenue est argumenté					1
		Les résultats sont présentés et commentés de manière claire et concise					1
O8 -Valider des solutions techniques							20%
C08.0	Justifier des éléments d'une solution technique et analyser les écarts par rapport au cahier des charges	Les solutions techniques envisagées sont correctement analysées au regard des résultats d'expérimentations et/ou de tests et/ou de simulations					2
		L'origine des écarts entre les résultats obtenus et les exigences du cahier des charges est correctement identifiée					1
							100%

Note *:

/ 20

Appréciations :

Noms et prénoms des examinateurs, signatures et date :

(*)

La note finale est déduite des points attribués aux indicateurs évalués dans le respect des pondérations fixées. Le poids de chacun des objectifs évalués est indiqué, ce qui signifie par exemple que l'O1 vaut 4 points (soit 20 % de 20). Sur le même principe, chaque indicateur a un poids mentionné dans la colonne de droite.

La note est arrondie au demi-point ou, si l'examineur le souhaite, au point supérieur.

Baccalauréat technologique série ST12D

Epreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

Nom :

Etablissement :

Prénom :

Session :

**Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve :
Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet**

Objectifs de l'évaluation :

- Le candidat a bien compris et expliqué les enjeux du projet
- Il a bien cerné et su expliquer les enjeux techniques les plus importants à surmonter
- Il a su démontrer ses capacités à faire des choix justifiés d'architecture technique
- En cas de doute et de demande d'aide, il a su expliquer de manière intelligible tous les obstacles techniques qu'il a du mal à surmonter et formuler éventuellement des propositions de résolution de ces obstacles

Compétences évaluées		Indicateur de performance	0	1	2	3
O1 - Comprendre, identifier et présenter les enjeux techniques et culturels du projet en langue vivante 1 - 1,5 points						
CO1	A partir du CDC du projet, identifier les besoins nécessitant une réflexion approfondie sur les enjeux techniques et/ou les impacts sociétaux. Justifier les contraintes d'ergonomie, et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant ainsi que les impacts d'une idée, d'une solution, d'un principe, ou d'un projet en termes de développement durable.	Sur au moins un besoin, le candidat a su expliquer et justifier son choix, le ou les enjeux techniques, le ou les impacts sociétaux				
O2 – Présenter et expliquer une situation de contradiction technique à résoudre ou résolue et les protocoles d'expérimentation et de validation associés en LV1 - 2 points						
CO2	Identifier une situation de contradiction ou d'évolution technique, ses paramètres caractéristiques nécessitant la mise en œuvre d'une démarche de créativité ou de résolution de problèmes. Proposer et justifier des pistes de recherche de solutions techniques à l'aide d'outils méthodologiques et présenter les protocoles d'expérimentation et de validation	Le candidat a su identifier une situation de contradiction technique ou d'évolution technique à résoudre. Il a su proposer au moins deux pistes de solution et justifier les protocoles d'expérimentation permettant de les valider ou non				
O3 - Communiquer un état d'avancement prévisionnel ou réel du projet en LV1 - 1,5 points						
CO3.1	Décrire un état d'avancement d'une idée, d'un principe, d'une solution, d'un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter un principe de solution (schémas, modèle numérique,...)				
CO3.2	Décrire les tâches collectives et individuelles conduites et/ou à conduire	Le candidat a su présenter et justifier la conduite de projet choisie (tâches, ressources, délais)				
CO3.3	Présenter des résultats finalisés d'expérimentation, de démarches de réflexion, de recherche d'informations	Le candidat a su présenter et justifier au moins un protocole d'expérimentation, et/ou une démarche de recherche d'informations (brevets,...)				
O4 - S'exprimer en continu lors d'une présentation technique en LV1 - 1,5 points						
CO4	Produire un discours en LV1	Le candidat a su produire un discours en LV1				
O5 - Prendre part à une conversation technique en LV1 - 1,5 points						
CO5	Interagir avec le jury en vue de le convaincre	Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury				
O6 - Construire un message intelligible dans un contexte technique en LV1 - 2 points						
CO6	Produire un message intelligible et recevable sur le plan linguistique	Le candidat a su s'exprimer dans une langue correcte				

Indicateurs de performance détaillés :

CO4	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pause et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté
CO5	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence
CO6	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible ; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

**Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve :
Présentation orale en langue vivante 1 du projet**

Objectifs de l'évaluation :

- Convaincre le client du projet que la production présentée correspond bien aux besoins exprimés
- Identifier les éléments pertinents du cahier des charges importants aux yeux du client (qui peuvent être différents des enjeux techniques affrontés par le groupe projet)
- Présenter les éléments techniques de réponse aux points importants identifiés dans le cahier des charges (fonctions, performances)

Compétences évaluées		Indicateur de performance	0	1	2	3
O7- Présenter les enjeux techniques et culturels du projet en langue vivante 1 - 1 point						
CO7	A partir du CDC, argumenter sur le bien-fondé des solutions techniques retenues d'un point de vue social et technique	Sur au moins un besoin, le candidat a su expliquer et justifier son choix, le ou les enjeux techniques, le ou les impacts sociétaux				
O8 – Présenter et expliquer une solution technique retenue caractéristique d'une ou de performances recherchées en langue vivante 1 - 2 points						
CO8	Valider un principe, une solution, en présentant ou en mesurant la performance attendue obtenue par le biais d'une simulation, d'une maquette, d'un prototype	Le candidat a su présenter une solution technique. Il a su justifier les protocoles d'expérimentation permettant de la valider ou non				
O9 – Réaliser et utiliser des documents visuels lors d'une présentation de projet en langue vivante - 2 points						
CO9.1	Choisir le media de communication le plus pertinent (schémas, textes, modèles numériques, résultats d'expérimentations) pour l'information ciblée	Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter les informations souhaitées				
CO9.2	Produire des documents visuels de qualité du point de vue scientifique et technique	Le candidat a su produire des documents visuels exempts de défauts scientifiques et techniques				
CO9.3	Veiller à la correction linguistique (grammaire, lexique, orthographe) et richesse linguistique (variété des structures, richesse et précision lexicale)	Le candidat a su enrichir les documents visuels d'un vocabulaire technique en respectant la correction linguistique				
O10 - S'exprimer en continu lors d'une présentation technique en LV1 - 1,5 points						
CO10	Produire un discours en LV1	Le candidat a su produire un discours en LV1				
O11 - Prendre part à une conversation technique en LV1 - 1,5 points						
CO11	Interagir avec le jury en vue de le convaincre	Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury				
O12 - Construire un message intelligible dans un contexte technique en LV1 - 2 points						
CO12	Produire un message intelligible et recevable sur le plan linguistique	Le candidat a su s'exprimer dans une langue correcte				

Indicateurs de performance détaillés :	
CO10	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté
CO11	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence
CO12	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

Pour les candidats non-scolaires, la présente fiche est la seule établie pour l'ensemble de l'épreuve, qui est notée sur 20 points. En conséquence, le nombre de points maximum indiqué pour chaque compétence est multiplié par deux. Après l'emplacement réservé à la note, les examinateurs biffent la mention « / 10 » et indiquent « / 20 ».



académie
Aix-Marseille **E**

Division des Examens et Concours

DIEC/17-729-1697 du 23/01/2017

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2017

Références : Arrêtés du 19/02/2015 publiés au J.O. du 21/02/2015 et au B.O.E.N. N° 11 du 12/03/2015 définissant les nouvelles modalités d'organisation du BIA et du CAEA

Destinataires : Tous les destinataires

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET - Chef de bureau de l'organisation des concours - sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr - Tél. : 04 42 91 72 07 - Mme DELAPORTE - Gestionnaire - sylvie.delaporte1@ac-aix-marseille.fr - Tél. : 04 42 91 72 03

Les candidats doivent s'inscrire par Internet à l'adresse suivante :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/bia-caea/accueil-public>

Du mercredi 1^{er} février 2017 au mercredi 15 mars 2017

Les épreuves auront lieu le **Mercredi 24 mai 2017 à 14 h 00** sur la base des sujets nationaux.

⇒ pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique**, durée totale de l'épreuve obligatoire : 2 h 30
Une épreuve facultative d'anglais est proposée aux candidats lors de leur inscription.

⇒ pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique** durée totale de l'épreuve d'admissibilité : 3 h 00
Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission, qui comportera deux parties.
Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale sera éliminatoire.
Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA – CAEA) est une calculette non programmable et non graphique.
- 2°) **Les résultats seront mis en ligne sur le site académique du Rectorat d'Aix en Provence www.ac-aix-marseille.fr à la rubrique « Examens et Concours» puis « Résultats aux examens et concours »**
- 3°) **En cas de réussite à l'examen, les candidats devront retirer leur diplôme dans leur établissement d'origine. Pour les candidats isolés, les diplômes seront transmis par la Division des Examens et Concours du rectorat d'Aix-Marseille.**

En cas de problème, prendre contact avec le Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et Spatial (CIRAS) à l'adresse suivante : ciras@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés - Direction des Systèmes d'Information

ASH-DSI/17-729-1 du 23/01/2017

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ADAPTE POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Destinataires : IA-DASEN - Inspecteurs ASH - Coordonnateurs départementaux pour le matériel pédagogique adapté - Services achats - Pôles des systèmes d'information départementaux - Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap - Etablissements publics - Etablissements privés sous contrat du premier et second degré

Dossier suivi par : Mission académique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap - CT-ASH : Mme MALLURET - Tél : 04 42 91 72 50 - Division des systèmes d'information - DSI : M. GENEIX - Tél : 04 42 91 61 89

Références :

- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37)
- **Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation** précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap
- **Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014** portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- **Arrêté du 6 février 2015** relatif au projet personnalisé de scolarisation
- **Circulaire n° 2001-061 du 5 avril 2001** relative au financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices (BO n° 15 du 12 avril 2001)
- **Circulaire n° 2001-221 du 29 octobre 2001** relative au financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices (BO n° 41 du 8 novembre 2001)
- **Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006** relative à la mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation (BO n° 32 du 7 septembre 2006)
- **Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016** relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires (BO n° 30 du 25 août 2016)

Le prêt de matériel pédagogique adapté est prévu afin de faciliter l'accès à l'autonomie des élèves en situation de handicap au cours de leur scolarisation, comme le précise la circulaire n° 2001-061 du 5 avril 2001. Ce matériel répond prioritairement aux besoins particuliers d'élèves présentant des troubles sensoriels ou moteurs.

Son attribution apportera une contribution déterminante à l'amélioration de leur scolarité. Le prêt de matériel pédagogique adapté, après notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées relève de la compétence des IA-DASEN. Il concerne les élèves effectuant leur scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, à l'exclusion des établissements médico-sociaux.

Le décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 modifie l'article D. 351-7 du code de l'Education. Il précise que la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA-PH) se prononce au-delà de l'orientation propre à assurer la scolarisation de l'élève handicapé, sur les mesures de compensation de nature à favoriser la scolarité de l'élève handicapé, en notifiant notamment l'attribution d'un matériel pédagogique adapté.

Les procédures de mise à disposition de ce matériel ayant évolué et relevant des DSDEN pour les élèves des écoles primaires aux établissements du 2nd degré, l'élaboration d'un protocole académique a pour objectif de définir les procédures en établissant les chaînes de responsabilité. Sa mise en œuvre doit permettre de mettre le matériel à disposition dans les deux mois suivant la notification de la CDA-PH en impliquant les différents acteurs :
coordonnateurs départementaux pour le matériel pédagogique adapté (CDMPA), services achat, pôle du système informatique départemental (PSID).

Le prêt de matériel pédagogique adapté donne lieu à la rédaction d'une convention de prêt selon le modèle académique joint.

Enfin, afin de mesurer l'adéquation entre les besoins de l'élève et la nature du matériel attribué, une évaluation annuelle sera effectuée lors de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS). Cette évaluation sera fondée sur le recueil académique ci-joint et pourra être joint au GEVA-Sco.

Chaque année, le CDMPA établira une évaluation synthétique de l'utilisation des matériels pédagogiques adaptés mis à disposition des élèves après avoir sollicité auprès des enseignants concernés les fiches de recueil académiques complétées. Cette synthèse sera annuellement transmise aux inspecteurs ASH et à la conseillère technique académique ASH.

Un lexique du matériel pédagogique adapté notamment numérique, sera très prochainement mis en ligne afin de guider les différents acteurs et utilisateurs dans la prescription et l'utilisation de celui-ci.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre implication pour permettre à chaque élève de poursuivre un parcours scolaire le plus adapté à ses besoins éducatifs.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CONVENTION DE PRET DE MATERIELS PEDAGOGIQUES ADAPTES

Entre

La direction des services départementaux de l'Education nationale d.....
représentée par (service gestionnaire).....

Et

Nom des personnes responsables (si mineur ou majeur protégé) :

Adresse du domicile :

(1)

(2)

Nom et prénom de l'élève :

Né(e) le :

Scolarisé (e) en classe de :

Adresse de l'établissement :
.....
.....

Rectorat

Nom du service

Dossier suivi par

Prénom Nom

Téléphone

xx xx xx xx xx

Fax

xx xx xx xx xx

Mél.

xx.xxxxxx

@ac-aix-marseille.fr

Adresse

Références

Circulaire n° 2001-061 du 5 avril 2001

Circulaire n° 2001-221 du 29 octobre 2001

Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006

Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014

Article 1^{er} : objet

Afin de favoriser la scolarité de l'élève handicapé, la commission des droits et des personnes handicapées se prononce sur des mesures de compensation, dont l'attribution de matériels pédagogiques adaptés. Le financement par l'Etat de ce matériel relève d'une convention de prêt.

Article 2 : désignation du matériel

Dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève et de la notification de matériel pédagogique adapté émise par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA-PH), la direction des services départementaux de l'Education nationale d..... met à disposition le matériel suivant :

-
-
-

Le matériel énoncé reste la propriété de l'Etat. Il sera enregistré à l'inventaire de la DSDEN d..... sous le n° :

Il sera configuré et paramétré uniquement par :
.....
.....



Article 3 : durée du prêt

Le matériel à usage individuel est mis à disposition de l'élève, pour la durée fixée dans le cadre de la notification de matériel pédagogique adapté émise par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA-PH). Le matériel sera conservé par l'élève si ce dernier poursuit sa scolarité dans un autre établissement au sein de l'académie. Il sera, par contre, restitué à la DSDEN en cas d'abandon de la scolarité.

Article 4 : usage du matériel

Le matériel est à l'usage exclusif de l'élève. Le cocontractant utilisateur est tenu de veiller raisonnablement à la garde et à la conservation du matériel pédagogique désigné ci-dessus. Il ne pourra l'utiliser, en classe et à son domicile, que dans le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférents à sa scolarité. Le suivi du carnet de garantie du matériel incombera à la DSDEN d.....

L'emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications physiques (modification de configuration matérielle, ajout de composant, ...) ou logicielles (paramétrages, installation de logiciels, ...) au matériel prêté.

Article 5 : garde du matériel

Le matériel devra être manipulé ou déplacé avec soin par l'élève. Le cocontractant informera le service gestionnaire de la DSDEN de tout sinistre affectant le matériel prêté.

En cas de perte, vol ou dégradation autre que celle liée à l'usage conforme des matériels (art. 1884 du code civil), la responsabilité des parents pourra être engagée sur le fondement de l'article 1880 du Code civil.

Fait à , le

**Pour l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Education nationale**

d.....

et par délégation,

Le Secrétaire Général

Les représentants légaux

*Mention manuscrite « matériel réceptionné
le..... »*

Fiche de suivi
Utilisation de matériel pédagogique adapté (MPA) numérique
mis à disposition d'un élève en situation de handicap

Année scolaire : Choisissez un élément.

Nom de l'élève	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Prénom	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Etablissement	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Classe	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Doté à la date du :	Choisir une date	par la DSDEN	Choisir...

Rectorat

Nom du service

Dossier suivi par

Prénom Nom

Téléphone

xx xx xx xx xx

Fax

xx xx xx xx xx

Mél.

xx.xxxxxx

@ac-aix-marseille.fr

Adresse

du matériel informatique suivant :

-	
-	
-	

Ce questionnaire, complété par l'enseignant ou le professeur principal de l'élève bénéficiant de matériel pédagogique adapté numérique sera transmis à l'IEN-ASH de secteur au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire. Il servira de support lors de l'évaluation en équipe de suivi de scolarisation (ESS) avec l'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-SH).

1. Fréquence d'utilisation du matériel et contexte d'utilisation

Temps scolaire	Travail à la maison	Service de soin
Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.

2. Degré d'autonomie dans l'utilisation du matériel

En autonomie	Avec guidage de l'enseignant	Avec un AVS ou un pair
Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.

3. Mises en œuvre des adaptations du PPS



Production d'écrits ; prise de notes	Accès à l'information aide à la lecture	Aide à la communication
Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.
Autres :		

2/2

4. Quelles difficultés rencontrez-vous lors de l'utilisation du matériel par l'élève ?

5. Capacité à intégrer l'utilisation du MPA dans votre enseignement

Accompagnement initial	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Formation acquise	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Besoin de formation	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON

Remarques complémentaires destinées à améliorer le fonctionnement

Document à renvoyer par mail à :

Alpes de Haute-Provence	Alexandra GUES Animatrice TICE (ATICE)	alexandra.gues@ac-aix-marseille.fr
Hautes-Alpes	Christel MASCHIO Conseillère Pédagogique Départementale Numérique (CPDN)	christel.maschio@ac-aix-marseille.fr
Bouches-du-Rhône	Hugues BEAUJARD Enseignant Ressource Informatique et Pédagogie (ERIP)	ce.erip13ais2-eh@ac-aix-marseille.fr
Vaucluse	Giovanna PINNA Conseillère Pédagogique Départementale Numérique (CPDN)	giovanna.pinna@ac-aix-marseille.fr

PROTOCOLE Matériel pédagogique adapté Equipement individuel numérique

Textes de référence

Rectorat

Dossier suivi par
Anne Malluret
CT-ASH
Téléphone
04 42 91 72 50
Fax
04 42 91 70 06
Mél
anne.malluret
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-
Provence cedex 1

- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37)
- **Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation** précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap
- **Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014** portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- **Arrêté du 6 février 2015** relatif au projet personnalisé de scolarisation
- **Circulaire n° 2001-061 du 5 avril 2001** relative au financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices (BO n° 15 du 12 avril 2001)
- **Circulaire n° 2001-221 du 29 octobre 2001** relative au financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices (BO n° 41 du 8 novembre 2001)
- **Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006** relative à la mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation (BO n° 32 du 7 septembre 2006)
- **Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016** relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires (BO n° 30 du 25 août 2016)

Le prêt de matériel pédagogique adapté est prévu afin de faciliter l'accès à l'autonomie des élèves en situation de handicap au cours de leur scolarisation, comme le précise la circulaire n° 2001-061 du 5 avril 2001. Ce matériel répond prioritairement aux besoins particuliers d'élèves présentant des troubles sensoriels ou moteurs. Son attribution apportera une contribution déterminante à l'amélioration de leur scolarité. Le prêt de matériel pédagogique adapté, après notification de la CDA-PH relève de la compétence de la DSDEN. Il concerne les élèves effectuant leur scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, à l'exclusion des établissements médico-sociaux.

Ces matériels, le plus souvent des outils informatiques doivent permettre une accessibilité aux apprentissages. La réussite du parcours scolaire de ces jeunes est souvent conditionnée par leur capacité de maîtrise des technologies informatiques, c'est pourquoi une attention particulière à la formation et à l'accompagnement sera prise en compte.

- ***Selon des besoins évalués par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, l'élève handicapé peut disposer de matériel pédagogique adapté à usage individuel dans le cadre d'une convention de prêt.***



Evaluation des besoins

Pour répondre de façon satisfaisante aux besoins des élèves, il est nécessaire de renseigner de manière explicite le GEVA-Sco 1^{ère} demande ou réexamen. Il sera précisé en termes de besoins de compensation, les impossibilités ou difficultés constatées pour les tâches scolaires, la nature des adaptations pédagogiques souhaitables pour favoriser l'accès aux apprentissages et à l'autonomie de l'élève et nécessaire d'en évaluer les bénéfices attendus.

2/4

- ***Le GEVA-Sco est transmis par l'équipe éducative ou l'équipe de suivi de scolarisation avec le dossier de demande de la famille à la MDPH et simultanément au coordonnateur départemental de matériel pédagogique adapté (CDMPA).***

Pour tout conseil d'équipement informatique ou de logiciels, une aide peut être demandée aux coordonnateurs départementaux pour le matériel pédagogique adapté (CDMPA). Le recours aux enseignants-ressource informatique pédagogique (ERIP 1^{er} degré) ou aux correspondants numériques (CONUM 2nd degré) est également possible.

- ***Pour une mise à disposition pour la rentrée scolaire suivante, une transmission du dossier à la MDPH au cours du 1^{er} trimestre de l'année civile est souhaitable.***

Réception des notifications des CDA-PH

Les notifications sont réceptionnées par les DSDEN et transmises aux coordonnateurs départementaux pour le matériel pédagogique adapté. Il appartient à celui-ci d'enregistrer la notification et au regard de la notification, d'établir précisément l'expression des besoins dans le cadre de la politique d'achat académique. Il pourra, si nécessaire, prendre l'appui des équipes enseignantes sous couvert des directeurs d'école ou des chefs d'établissement afin d'affiner les besoins.

- ***Dès réception des notifications et au fur et à mesure, une expression des besoins est établie par le CDMPA.***

Achats et paramétrage

L'expression des besoins est transmise au service achat de la DSDEN qui se charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires. La cellule achats de la DSDEN réceptionne le matériel, renseigne le fichier de suivi de commandes, inventorie et stocke le matériel.

Dès réception, le matériel est paramétré par le pôle du système d'information départemental (PSID) en concertation avec le CDMPA ; le PSID et le CDMPA mettent en place l'organisation la plus efficace pour industrialiser cette opération.

- ***Les procédures de paramétrage ne devraient pas excéder un mois.***

Mise à disposition du matériel

Le CDMPA réceptionne le matériel paramétré et procède à la rédaction de la convention de mise à disposition selon le modèle académique. Le CDMPA est chargé de la remise du matériel.

La remise du matériel numérique s'effectue en privilégiant la proximité et en considération du service rendu aux usagers :

Pour le 1^{er} degré : IEN CCPD

Pour le 2nd degré : chef d'établissement



3/4

Lors de la récupération du matériel à la DSDEN, après contact avec le CDMPA, il sera remis aux IEN et PERDIR, le bon de sortie et 3 exemplaires complétés de la convention de mise à disposition : une pour la famille, une pour la circonscription ou l'établissement, une pour le CDMPA qui se chargera de la transmettre au service gestionnaire.

- ***Sans exclure une mise à disposition du matériel directement auprès du CDMPA, l'on privilégiera une réponse de proximité pour la famille. Un prêt provisoire pourra également être envisagé.***

Restitution du matériel

Le matériel pédagogique adapté reste attribué à l'élève dès lors qu'il est scolarisé dans la même académie et si la notification n'est pas échue, l'élève handicapé peut conserver le matériel pédagogique adapté qui lui a été attribué.

- ***Sans nouvelle notification à échéance, le matériel sera restitué au CDMPA.***

Le coordonnateur départemental

Au-delà des démarches effectuées afin de répondre aux notifications de matériel pédagogique adapté de la CDA-PH, le CDMPA assure la communication avec les familles. Afin de permettre la meilleure information possible pour les usagers, il est essentiel qu'il soit en mesure de fournir les délais prévisionnels pour la mise à disposition du matériel.

L'accompagnement à l'utilisation est garant d'une meilleure efficacité. Afin d'investir la dimension didactique et pédagogique du matériel pédagogique adapté, le CDMPA pourra tout à la fois et si nécessaire accompagner l'élève dans la prise en main du matériel paramétré et guider les enseignants, par un rôle de conseil et d'expertise.

- ***Il sera constitué, au plan départemental, un pôle de ressources disponibles ; le CDMPA représentera un interlocuteur pour les équipes éducatives.***

Suivi et évaluation de l'utilisation du matériel

L'adéquation entre les besoins de l'élève et la nature du matériel attribué fera l'objet d'une évaluation annuelle lors de l'équipe de suivi de scolarisation. Cette évaluation sera fondée sur le recueil académique qui pourra être joint au GEVA-Sco.

- ***L'utilisation effective du matériel mis à la disposition de l'élève est évalué lors de la réunion de l'équipe de suivi de scolarisation et détaillée dans le GEVA-Sco.***

Chaque année, le CDMPA établira une évaluation synthétique de l'utilisation des matériels pédagogiques adaptés mis à disposition des élèves après avoir sollicité auprès des enseignants concernés les fiches de recueil académiques complétées. Cette synthèse sera annuellement transmise aux inspecteurs ASH et à la conseillère technique académique ASH.

- ***Pour coordonner l'ensemble de ces actions et assurer la cohérence indispensable à leur efficacité, il est nécessaire que soit constitué un groupe de suivi académique composé de représentants de chacun des départements, afin d'en respecter la diversité, sans éliminer la possibilité de coopération interdépartementale, tout particulièrement pour l'implantation des matériels collectifs. Ce groupe devra se doter des capacités d'expertise en matière informatique mais aussi en matière de spécificités des handicaps.***

Pièces jointes

- Modèle de convention
- Fiche de suivi



COORDONNATEURS DEPARTEMENTAUX MATERIEL PEDAGOGIQUE ADAPTE

4/4

Alexandra GUES

Animatrice TICE (ATICE)

alexandra.gues@ac-aix-marseille.fr

06 10 62 54 06

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
des Alpes de Haute-Provence**

3, avenue du Plantas

04 000 DIGNES LES BAINS CEDEX

Hautes-Alpes

Christel MASCHIO

Conseillère Pédagogique Départementale Numérique (CPDN)

christel.maschio@ac-aix-marseille.fr

04 92 56 57 28

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
des Hautes-Alpes**

12, avenue Maréchal Foch

05 000 GAP

Bouches-du-Rhône

Hugues BEAUJARD

Enseignant Ressource Informatique et Pédagogie (ERIP)

ce.erip13ais2-eh@ac-aix-marseille.fr

06 76 83 65 78

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
des Bouches du Rhône**

28, boulevard Charles Nédélec

13231 MARSEILLE CEDEX 1

Vaucluse

Giovanna PINNA

Conseillère Pédagogique Départementale Numérique (CPDN)

giovanna.pinna@ac-aix-marseille.fr

04 90 27 76 37

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
de Vaucluse**

49, rue Thiers

84077 AVIGNON CEDEX 4